République Française *Liberté - Egalité - Fraternité*

Département de l'Aveyron

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Olemps

Membres du Conseil Municipal		
En exercice :	23	
Présents :	18	
Représentés :	3	
Absents:	2	
Ayant pris part au vote :	21	

Séance publique du 27 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 21 mars, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Magali POQUET, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT;

M. Sébastien FABRE, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

Mme Sandrine AUBRY représentée par M. Stéphane SANSAC

M. Yoan ENCAUSSE représenté par Mme Sylvie LOPEZ

M. Jean GARGUILLO représenté par Mme Huguette THERON-CANUT

Absents:

Mme Karine MINIC
Mme Kedna THOMAS

<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Huguette THERON-CANUT

De	libe	ratio	n n°
D	L20	2303	80

SUBVENTION AUX FRANCAS POUR 2023

Madame Francine TEISSIER, rapporteur, expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu d'attribuer la subvention 2023 à l'association les Francas de Rodez. Cette association gère l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) « la Petite Récrée d'Olemps » les mercredis toute la journée et durant les petites vacances scolaires (sauf vacances de Noël).

Le montant demandé par les Francas est de 26 000,00€ pour l'année 2023. Avec la mise en place de la nouvelle Convention Territoriale Globale, en remplacement du CEJ, les FRANCAS vont percevoir directement de la CAF, un bonus CTG estimé à ce jour à 2 500€. Il est donc proposé de réduire la subvention demandée de 2 500€ et de la porter à 23 500€. Le versement fera l'objet de 3 précomptes (avril, juin et novembre).

À cette somme s'ajoute une participation de 5 € par journée complète ou 2,50 € pour la demijournée, par enfant domicilié à Olemps qui devra venir en déduction des sommes facturées aux familles.

Il est proposé d'inscrire au budget 2023 un montant de 8 500€ au titre de la participation aux familles.

La subvention totale dépassant 23.000,00 €, la signature d'une convention d'objectifs est nécessaire, conformément aux dispositions de l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Ouii l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, à l'unanimité des votants,

DÉCIDE:

1- De valider le versement d'une subvention de 23 500,00€ pour l'année 2023 au profit des Francas de Rodez :

Accusé de réception en préfecture 012-211201744-20230327-2_DL20230308-DE Reçu le 29/03/2023

- 2- **De valider** le versement d'une participation de 5€ par journée complète ou 2,50€ par demijournée par enfant domicilié à Olemps ;
- 3- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'objectifs 2023 avec l'association les Franças de Rodez ;

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Sylvie LOPEZ La secrétaire de séance Huguette THERON CANUT